

Protection du sigle de nos clubs universitaires

Le nom de votre association est protégé par un droit d'usage pour l'activité déclarée auprès de la préfecture.

A l'INPI, vous pouvez déposer le nom de votre association prestataire en tant que marque de service. Une fois enregistrée (redevance minimale d'environ 240€), la marque donne un monopole d'exploitation national pendant 10 ans, renouvelable. Quelques clubs U. sont ainsi protégés.

L'INPI propose un contrat dit "marque collective" avec un règlement d'usage précisant les standards de qualité attachés aux services proposés. Ce règlement d'usage s'appuie donc sur nos statuts UNCU et son règlement intérieur. Exemple : "notre fédération se compose d'associations dénommées Club Universitaires, un club universitaire étant omnisports et organisé en sections dont le degré d'autonomie est précisé dans les statuts de chacun d'eux "Les conditions d'usage du nom du club sont-elles bien précisées dans les statuts de nos clubs, sections ou sections-associations?

Que dit le règlement intérieur de l'UNCU pour qu'un club soit agréé :

- Fournir annuellement la liste de ses membres licenciés UNCU

- Signer l'acte d'affiliation à l'UNCU et en régler le montant.

Un seul club Universitaire par ville Universitaire (enseignement/recherche privé ou public) s'impose.

Le sigle: chaque club a donc un U ou un E (étudiant) en fonction de son histoire.

Dans une ville U, un club omnisports U ou E unique, doit être lié par convention avec le ou les établissements d'enseignement supérieur implanté dans la ville.

Le nom de la ville étant en général dans le nom du club, la collectivité doit considérer le club omnisports comme toutes les autres associations sportives de la ville.

Réfléchissons à notre règlement d'usage commun pour qu'une marque collective puisse être déposée ... **G.M.**



Le Clermont Université Club

Pourquoi le CUC ?

« Non, non, le CUC n'est pas mort, il chante encore » ! Cette phrase a été prononcée par des centaines de membres du club, étudiants, universitaires, filles et garçons adhérant aux valeurs de ce club presque centenaire né en 1921.

Il comporte aujourd'hui douze sections sportives, y compris l'accueil collectif des mineurs qui fait suite à l'ancienne école multisport et au centre de loisirs sans hébergement. Celles-ci sont chapeautées par le CUC omnisport qui suggère et définit les orientations de la grande famille « cuciste » dans l'organisation de la pratique sportive et des compétitions.

Les 2038 membres, à ce jour, des différentes sections défendent toujours des valeurs de désintéressement et de noble amateurisme mais aussi d'apprentissage aux réalités de la vie.

Si vous êtes intéressé(e) par l'effervescence du CUC, et que vous désirez pratiquer une activité sportive dans le cadre d'une section relevant d'une fédération, petits(es) et grands(es), n'hésitez pas, allez dans l'onglet « section du CUC » et choisissez celle qui vous convient ! **R.M.**

<http://www.oms-clermont-ferrand.fr/club/cuc-clermont-universite-club>

Le Club Universitaire et l'Université

Formulons le souhait qu'en 2015 les différents acteurs du sport universitaire qui défendent des valeurs communes (éducation par le sport, éthique, double projet, solidarité, partage...) se rapprochent et se retrouvent autour de projets communs.

C'est aussi le souhait des Ministères de tutelle.

Les partenaires du sport universitaire ne peuvent plus se permettre d'être divisés, d'entretenir des discours clivant. Ils doivent, dans le respect de leur spécificité, mettre en place des organisations pour les étudiants, les personnels et contribuer au rayonnement de l'Université.

Le **GUICHET UNIQUE** a souvent été évoqué, il permettrait de **Simplifier** l'accès à la pratique sportive en articulant les actions menées et en réduisant les démarches administratives.

Optimiser en mutualisant les ressources (humaines et matérielles), les installations sportives.

Responsabiliser en déléguant à chaque acteur du sport U les domaines d'interventions qui correspondent à leur spécificité

Le guichet unique, c'est donner la possibilité à l'étudiant, au travers d'une seule démarche administrative, l'obtention :

- De pratiquer une activité sportive de loisir,

- D'avoir accès à diverses installations sportives universitaires,

- D'avoir accès aux animations du campus,

- D'avoir un accès prioritaire aux formations diversifiées,

- De pratiquer une activité sportive de compétition grâce à la Licence FFSU mais aussi d'être inscrit aux Clubs Universitaires.

Jusqu'à présent dans la perspective de ce dispositif, le Club Universitaire a toujours souhaité :

- prolonger l'accueil sur les campus et leurs animations de façon pérenne durant les vacances, les week-ends, les soirées.

- être un lieu de stage et de formation dans leur cursus (management, entraînement, arbitres).

- contribuer à l'innovation et la recherche sur le fait sportif dans la société, sur l'éthique, son impact notamment grâce à l'Université Sportive d'Été annuelle.

- participer à l'ouverture de l'Université vers la cité et à la cité.

Résolument omnisports, il s'inscrit dans les politiques nationales :

- de promotion du sport pour tous les publics,

- du sport santé avec les CHU,

- de mixité sociale avec les enfants qu'il accueille.

Continuons à travailler ensemble en clarifiant notre offre. M.P.

